



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

AVIS DE PROMULGATION

Règlement 604-01-26 modifiant l'annexe « A » du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 550-01-24.

AVIS PUBLIC est donné par
Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier

Que le conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 2 février 2026 a adopté le règlement suivant:

Règlement 604-01-26 modifiant l'annexe « A » du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 550-01-24.

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 12 janvier 2026
- Dépôt du projet de règlement : 12 janvier 2026
- Adoption du règlement : 2 février 2026
- Date d'entrée en vigueur : 10 février 2026

Que ce règlement est déposé au bureau de la Municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 10 février 2026.

Claude Fortin,
directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 10 février 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Municipalité le 10 février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10 février 2026.

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier